

# SIGNALER

## LES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES ASSOCIÉS AUX SOINS (EIGS)

C'EST À LA FOIS **PRÉVENIR, PROTÉGER ET SURVEILLER**

**EIGS : de la déclaration par les professionnels au retour d'expérience**



Survenue d'un **événement indésirable grave associé à des soins (EIGS)**

- Inattendu
- Entraînant la mise en jeu du pronostic vital, un déficit fonctionnel permanent ou le décès

**Immédiatement** après l'incident grave

- Prend toutes les mesures immédiates pour maîtriser l'évènement



Informe le patient et/ou son entourage



Rassemble les premières informations sur les circonstances de l'évènement



Signale l'EIGS sur [Signalement-sante.gouv.fr](http://Signalement-sante.gouv.fr) (1<sup>ère</sup> partie)

ÉCHELON LOCAL



Professionnel ou structure de santé et médico-sociale

Dans les **trois mois** qui suivent



Réalise une analyse approfondie avec les professionnels concernés par la prise en charge du patient et définit un plan d'actions



Complète la déclaration sur [Signalement-sante.gouv.fr](http://Signalement-sante.gouv.fr) (2<sup>e</sup> partie)

**En cas d'urgence,** doubler d'un appel téléphonique à l'ARS

ÉCHELON RÉGIONAL



Agence régionale de santé



Structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients (SRA)



évalue les signalements, si besoin avec le déclarant, et envisage d'éventuelles mesures



S'assure de la réalisation d'une analyse approfondie de l'évènement et de la mise en œuvre d'un plan d'action



intervient, à la demande de l'établissement ou de l'ARS, pour accompagner l'établissement dans la réalisation de l'analyse et la définition d'un plan d'actions

ÉCHELON NATIONAL



Haute Autorité de santé



**étape 1**  
**Réceptionne et enregistre les EIGS anonymisés**  
Analyse par un comité permanent d'experts de la HAS



**étape 2**  
**Identifie les risques dans la base REX-EIGS**



**étape 3**  
**Hierarchise les risques et définit son programme de travail**



**étape 4**  
**Étudie les risques et recherche des préconisations**



**étape 5**  
**Élabore et diffuse des préconisations pour améliorer la sécurité du patient**  
Recommandations professionnelles, solutions pour la sécurité du patient, supports de formation ou d'information...  
Remise d'un rapport annuel au ministère de la Santé)